



DÉLIBÉRATION N° 64/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du représentant de la commune aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée générale spéciale et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP

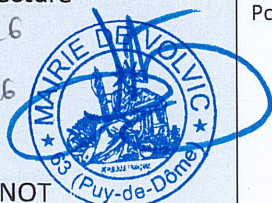
Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 23.04.2026

Publié ou notifié

le : 24.04.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Étaient représentés :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.
M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.
M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.
M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants,

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que la Commune de Volvic est actionnaire de la SPL SEMERAP, et qu'à ce titre, elle doit élire **1** représentant la commune,

Le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu :

- **PROCÈDE** à l'élection d'1 représentant et, après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées, déclare élu **M. Laurent THEVENOT**, représentant la Commune de Volvic aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP, à l'assemblée générale spéciale et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP,

- **AUTORISE** M. Laurent THEVENOT à assurer la fonction de Président de l'assemblée générale spéciale des Petits Porteurs et du Comité de Contrôle Analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration,

- **AUTORISE** M. Laurent THEVENOT, membre du conseil d'administration à percevoir, au titre de sa fonction (Président, Vice-Président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP, une rémunération maximum annuelle de 17 064 € pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre de membre du conseil d'administration, une indemnité de 100 € bruts par présence en réunion.

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

